

# LETTRE DE LIAISON

des militants combattant  
pour le **Front Unique**  
des syndicats de l'enseignement public

N°201  
12 juin 2012

ISSN 1245-0286

[www.frontunique.com](http://www.frontunique.com)

*Communiqué du courant Front Unique*

**Suite à la décision du Conseil d'Etat d'annuler les dispositions du décret Chatel imposant aux stagiaires un service complet devant les élèves,**

**Les directions de la FSU, celles du SNES, du SNUIPP, du SNESup, du SNEP, du SNUIPP, comme des autres directions syndicales (SE, CGT, FO) ont la responsabilité d'exiger :**

- **L'annulation effective et définitive du décret Chatel**
- **Le rétablissement des conditions de stage antérieures à la contre réforme Sarkozy Fillon de la formation des maîtres (1/3 de service seulement devant les élèves)**
- **Le rétablissement des postes nécessaires à ces conditions de stage.**

Le Conseil d'Etat a annulé le décret Chatel imposant aux stagiaires un service à temps plein. Ce décret est partie prenante de la scélératesse contre réforme de la formation des maîtres qui, en réalité, sous couvert de « masterisation », liquide toute espèce de formation pédagogique des stagiaires. Le motif de cette contre réforme était limpide : supprimer des milliers de postes.

La défaite de Sarkozy, le vote massif des enseignants pour les candidats Hollande et Mélenchon au premier tour, puis Hollande au second contenait l'exigence de retrait des contre réformes dévastatrices du gouvernement Sarkozy Fillon. En particulier la contre réforme de la formation des maîtres, mais aussi l'exigence de rétablissement des postes supprimés, particulièrement les 14000 postes d'enseignants supprimés au budget 2012.

La décision du Conseil d'Etat met à l'ordre du jour le rétablissement des conditions de stage antérieures à la contre réforme, et donc le rétablissement des postes nécessaires à cet effet.

Or, on apprend par Le Monde du 6 Juin que « *le ministère s'apprête à signer – et donc à cautionner – les textes d'une réforme qu'il combat.* ». Autrement dit que le ministre s'apprête à s'asseoir sur le vote des enseignants en mettant en œuvre la contre réforme Sarkozy Fillon Darcos et le décret Chatel.

Dans ces conditions, le moins que puissent exiger les enseignants des directions syndicales – à commencer par la FSU et ses syndicats nationaux – est qu'elles se prononcent clairement pour l'abrogation effective du décret Chatel et le rétablissement des postes que cela implique.

La déclaration de la direction de la FSU commence par dire : « *Les personnels ne comprendraient absolument pas que le Gouvernement, en ne donnant pas suite aux décisions*

*du Conseil d'Etat... donne le signe de valider une réforme qu'il s'est engagé à remettre à plat. »*

*Mais c'est pour ajouter : « les dégradations subies par les centres de formation ces dernières années et les suppressions de postes dans les écoles et établissements vont rendre difficile l'application de la décision du Conseil d'Etat. Mais celle-ci impose malgré tout au nouveau ministre de prendre dès maintenant la décision de rendre aux stagiaires des conditions véritables de formation ».*

Qu'est-ce à dire ? Le rôle de la direction syndicale est-il d'entériner les suppressions de poste antérieures pour en conclure que la décision du Conseil d'Etat – qui conduirait au rétablissement de véritables conditions de stage et de formation pédagogique telles qu'antérieures à la contre réforme – ne peut s'appliquer ? Ou au contraire d'exiger le rétablissement immédiat des postes permettant le rétablissement de ces conditions.

La responsabilité de la direction syndicale n'est pas de prendre en charge les « difficultés » du gouvernement, difficultés qui procèdent entièrement de sa soumission aux exigences du capital financier, de sa décision de payer rubis sur ongle la dette au moment où il s'apprête à verser de nouveaux milliards à Dexia - ; sa responsabilité est de défendre les revendications.

**Le courant Front Unique invite les enseignants, les syndiqués, à exiger que les directions syndicales (FSU, SE-UNSA, FO, CGT) se prononcent dans l'unité :**

- **Pour l'abrogation effective du décret Chatel**
- **Pour le rétablissement intégral des conditions de stage antérieures à la contre réforme**
- **Pour le rétablissement immédiat des postes nécessaires à cette fin.**

Le 8 Juin

*Cher(e) collègue,*

*Il manque encore quelques candidatures pour que le courant FRONT UNIQUE puisse se présenter au suffrage des syndiqués FSU aux prochaines élections renouvelant les instances nationales. Si vous êtes syndiqué en 2011 2012 dans un des syndicats de la FSU, portez vous candidat sur notre liste. Merci de nous faire parvenir votre accord à notre adresse mail [mel@frontunique.com](mailto:mel@frontunique.com). Nous vous ferons parvenir par retour un formulaire.*